

Engagement à bilan de masse de BIMATRA bvba selon les exigences de la Directive REDII et REDIII

Version: 2.0
Date: 30 Mai 2025

BIMATRA bvba est une entreprise active dans l'approvisionnement et le commerce du bois, titulaire de nombreuses certifications, engagée depuis des années dans l'évaluation des risques et la durabilité.
La certification SBP est un autre objectif dans la démarche de durabilité que BIMATRA bvba veut garder.

1. Définition de bilan de masse

Le bilan de masse est une des approches de chaîne de traçabilité les plus courantes, qui retrace le flux de matériaux tout au long de la chaîne d'approvisionnement, de la production à l'utilisateur final ; cela s'applique également au bois.

Il est basé sur la séparation physique de la biomasse ayant la même origine et les mêmes caractéristiques et tient compte des quantités (attribuées par une comptabilité vérifiable), tout au long de la chaîne d'approvisionnement ; il fournit également la preuve du respect des critères de durabilité.

2. Engagement à maintenir un système de bilan de masse

BIMATRA bvba a mis en œuvre et s'engage à maintenir un système de bilan de masse qui répond aux exigences de bilan de masse de la directive sur les énergies renouvelables EU/2018/2001 (communément appelée « REDII ») et Directive EU/2023/2413 (« REDIII »).

Cet engagement est mis à la disposition du personnel interne, des fournisseurs et des autres parties prenantes par la publication de ce document sur le site Internet de l'entreprise ainsi que par e-mail.

La méthode du bilan de masse dans la Chaîne de Contrôle BIMATRA bvba est la SÉPARATION PHYSIQUE, puisque seuls les copeaux de bois de la même catégorie sont livrés au client ou stockés dans le site de stockage en différents tas.

En ce qui concerne la biomasse certifiée SBP, BIMATRA bvba s'approvisionne en matière première primaire utilisée dans la production de biomasse conforme à REDII et REDIII.

Il est vérifié que la matière première est conforme aux exigences REDII et REDIII et à toutes les exigences SBP pertinentes.

Les entrées et sorties en tonnes sont enregistrées puis résumées dans la période d'équilibrage des stocks définie, c'est-à-dire l'année civile (12 mois).

De cette façon, BIMATRA bvba fournit la preuve que la quantité de biomasse produite avec la déclaration **SBP EU RED-compliant** ne dépasse pas la quantité de biomasse reçue qui remplit les conditions pour la déclaration **SBP EU RED-compliant**.

Ingelmuster (Belgique) 30 May 2025

Bart De Clerck (Bimatra bvba)

